

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021
COMMUNE DE MARIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

I – Eléments de contexte

II – Budget principal

1 La section de fonctionnement

- a) Priorités du budget
- b) Les principales ressources et charges de la section
- c) La fiscalité
- d) Les dotations de l'Etat

2 La section d'investissement

- a) Priorités du budget
- b) Les principales ressources et charges de la section
- c) Les principaux projets de l'année
- d) Les subventions d'investissement prévues

3 Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- a) Evolution de la dotation de l'Etat
- b) Section de fonctionnement – Répartition des dépenses
- c) Section d'investissement – Répartition des dépenses
- d) Principaux ratios
- e) Endettement de la collectivité
- f) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

III – Budget annexe caveaux

- a) Généralité
- b) Vue d'ensemble du budget primitif

IV – Montant consolidé des deux budgets

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en investissant des projets d'achats ou d'aménagement des espaces et voies de circulation publiques, dans une logique d'investissement et de développement durable.

Le périmètre budgétaire 2021 de la commune est composé de deux budgets distincts :

1. Budget principal
2. Budget annexe des caveaux

Pour rappel, le budget annexe de l'eau a été clôturé au 31/12/2020 en raison du transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

II - BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

1 La section de fonctionnement

a) Priorités du budget

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les salaires du personnel communal qui représentent 38,6 % du budget principal,
- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux qui représentent 12,30 %,
- Les achats de matières premières et de fournitures qui représentent 9,8 %, les prestations de services effectuées,
- Les subventions versées aux associations et CCAS qui représentent 2,7 %,
- Les intérêts des emprunts à payer, soit 2,2 %.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2021 représentent 1 803 414,70 euros, intégrant 248 517,70 € d'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente, après intégration du résultat déficitaire de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau clôturé au 31/12/2020.

Les recettes de fonctionnement des communes ont globalement beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution, équivalent pour la commune de Marin à 100 244 euros de recettes en moins perçues au titre de la DGF depuis l'année 2014.

Il existe deux principaux types de recettes de fonctionnement pour la commune :

- Les impôts locaux (soit 827 614 euros en 2020 et 828 000 euros de prévision pour 2021)
- Les dotations versées par l'État

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le déficit d'investissement reporté de l'année précédente, après intégration du résultat excédentaire de la section d'investissement du budget annexe de l'eau clôturé au 31/12/2020 en raison du transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

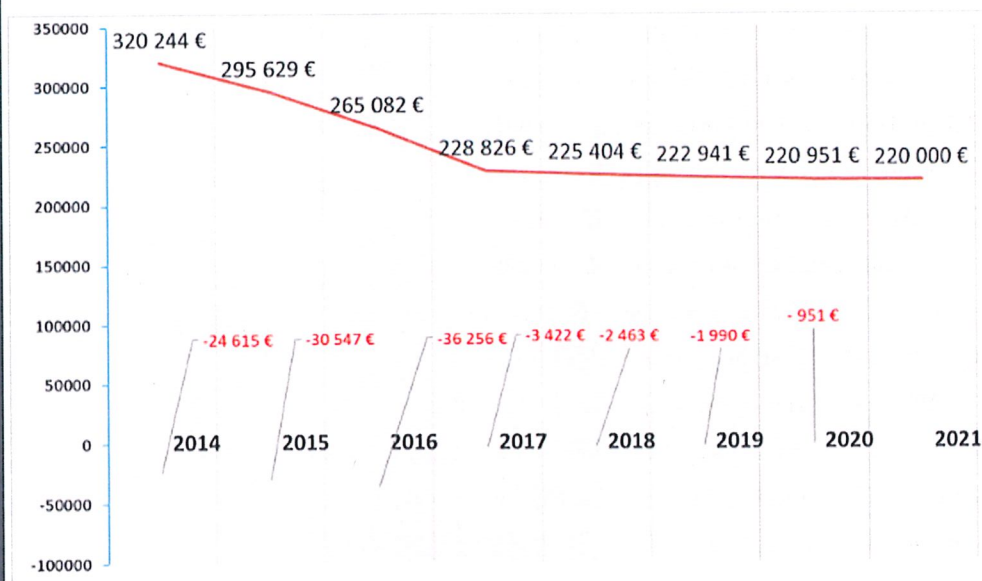
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principales ressources et charges de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001 Solde d'investissement reporté	17 890,78 €	021 Virement de la section de fonctionnement	272 000 €
16 Remboursement d'emprunts	189 732 €	10222 FCTVA	120 000 €
20 Frais études	24 000 €	1068 Mise en réserves	230 000 €
21 Acquisitions	422 365 €	024 Cessions d'immobilisations	271 365 €
2313 Travaux de bâtiments	67 391 €	10226 Taxe aménagement	60 000 €
2315 Travaux de voirie	403 846,22	13 subventions	257 013 €
Autres travaux		16 Emprunt	-
10 Autres dépenses	-		
27 Autres immobilisation financières	105 135 €		
040 Charges (écritures d'ordre entre sections)		040 Produits (écritures d'ordre entre section)	19 982 €
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 914 €	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 914 €
Total général	1 431 274,00 €	Total général	1 431 274 €

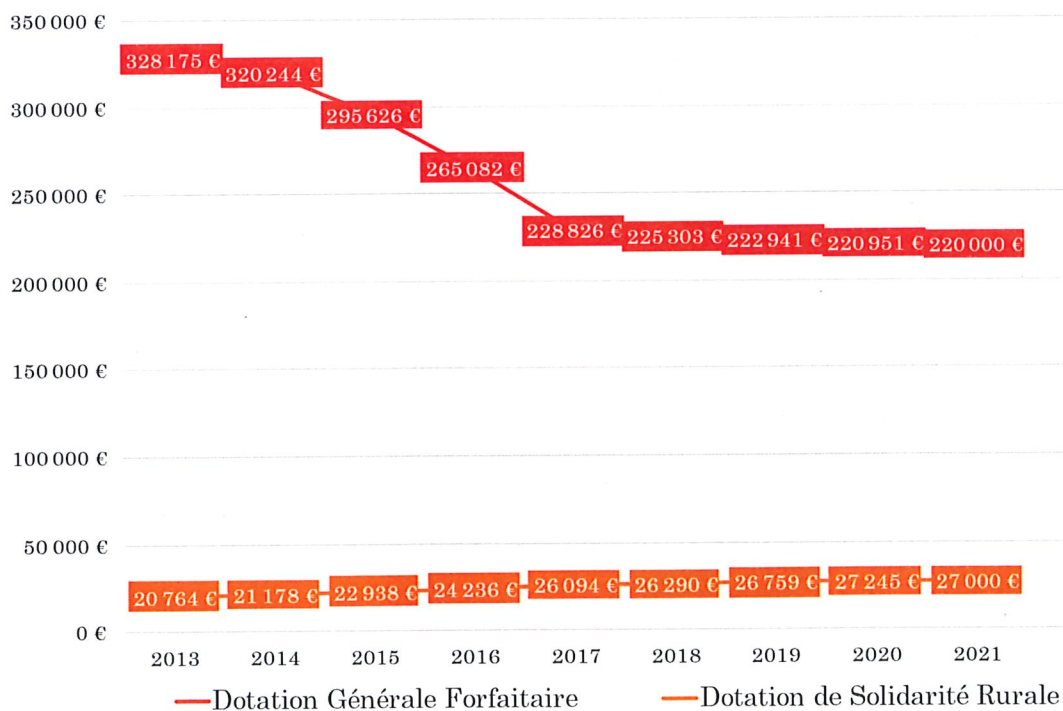
a) Evolution des dotations de l'Etat

Évolution Dotation Globale de Fonctionnement



Total des différentiels cumulés sur les 7 dernières années d'exercice budgétaire 100 244 €

Évolution des dotations État

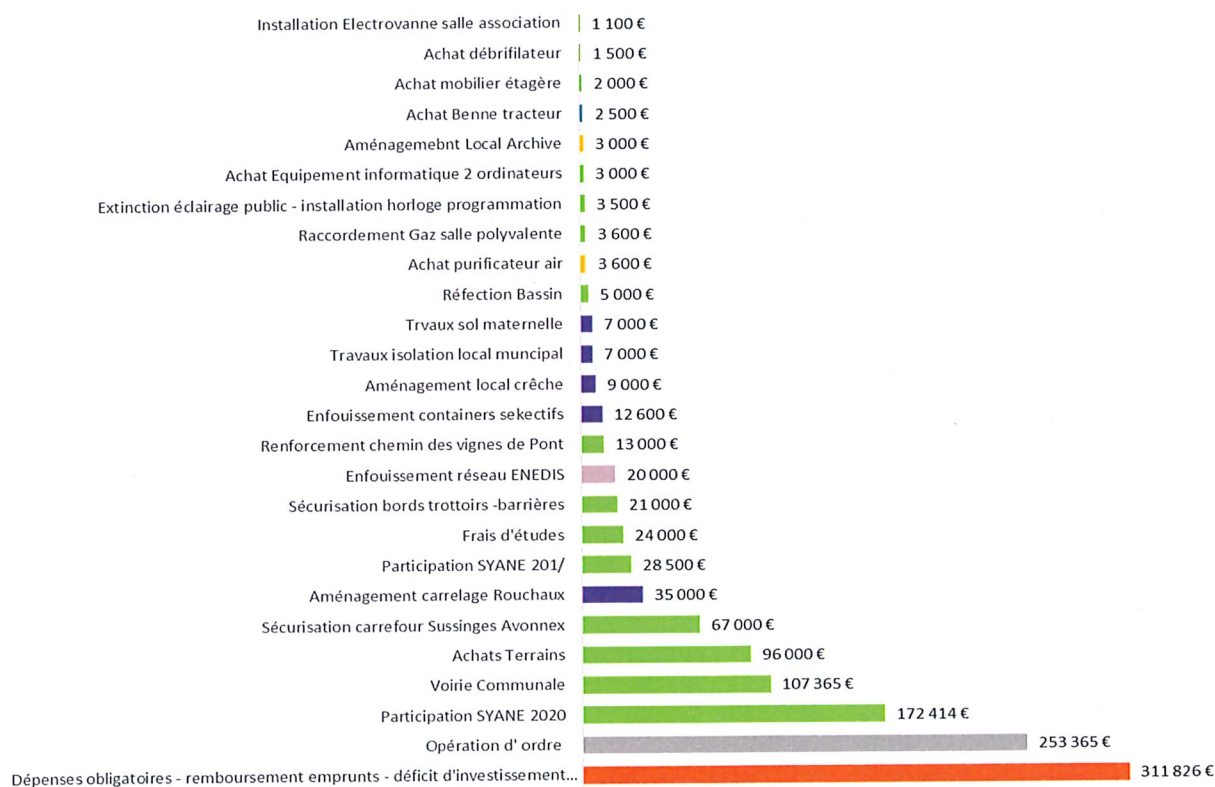


c) Section d'investissement

Recettes et dépenses d'investissement :
réparties comme suit :

– dépenses : restes à réaliser 2020 :	217 404 €
nouveaux crédits :	1 213 870 €
TOTAL :	1 431 274 €
– Recettes : restes à réaliser 2020 :	94 213 €
nouveaux crédits :	1 337 061 €
TOTAL :	1 431 274 €

Répartition des dépenses d'investissement



III - BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE CAVEAUX

a) Généralités :

Ce budget annexe retrace les constructions et les ventes de caveaux au cimetière. Ce budget est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit. Ce budget doit obligatoirement comptabiliser les stocks de caveaux. C'est donc un budget particulièrement technique, puisque les écritures comptables de gestion des stocks émargent sur les deux sections.

Au 01/01/2021, il reste 21 caveaux en stock

b) Vue d'ensemble du budget primitif

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Virement à la section d'investissement	26 933,95	Vente de caveaux	26 933,95
Variation des stocks de produits	26 933,95	Variation des stocks de produits	26 933,95
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	53 867,90	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	53 867,90

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Déficit antérieur	26 933,95	Prélèvement section de fonctionnement	26 933,95
Annulation de stock	26 933,95	Constataion du stock final	26 933,95
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	53 867,90	Sous-total RECETTES INVESTISSEMENT	53 867,90

V – MONTANTS CONSOLIDÉS DES DEUX BUDGETS

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 803 414,70	1 803 414,70	1 431 274,00	1 431 274,00
Caveaux	53 867,90	53 867,90	53 867,90	53 867,90
TOTAL	1 857 282,60	1 857 282,60	1 485 141,90	1 485 141,90

Fait à Marin le 23 mars 2021

Le Maire,

Pascal CHESSEL,